

**Crédits supplémentaires pour 2002**  
**(2<sup>ème</sup> série)**

*Préavis N° 2002/54*

Lausanne, le 14 novembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>4'013'700.-</u>	<u>1'583'200.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 32 du préavis)</i>	<u>1'407'000.-</u>	<u>-.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 34 du préavis)</i>	<u>113'000.-</u>	<u>-.-</u>

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE		
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sport, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301	Traitements					379'900	601'200		<b>981'100</b>
	302	Traitements du personnel enseignant					770'000			<b>770'000</b>
	303	Cotisations aux assurances sociales					25'600	40'100		<b>65'700</b>
	304	Cotisations à la caisse de pensions	12'000				8'100	79'900		<b>100'000</b>
	305	Assurance-accidents						4'900		<b>4'900</b>
	310	Imprimés et fournitures de bureau			18'000			6'000		<b>24'000</b>
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	78'200	30'000	14'000		236'800	78'000	95'000	<b>532'000</b>
	313	Marchandises		12'000	20'000	100'000	1'400			<b>133'400</b>
	314	Entretien des biens immobiliers		15'000	66'500	10'000	73'400			<b>164'900</b>
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations						50'000	309'000	<b>359'000</b>
	316	Loyers et redevances d'utilisation			10'000		13'100			<b>23'100</b>
	317	Déplacements, débours, dédommagements		10'000						<b>10'000</b>
	318	Autres prestations de tiers	15'500		18'000		157'000	20'000		<b>210'500</b>
	319	Impôts, taxes et frais divers	25'000		50'000			4'800		<b>79'800</b>
	365	Subventions à des institutions	132'500		40'000		63'800	40'000		<b>276'300</b>
	366	Aides individuelles						279'000		<b>279'000</b>
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>		<b>263'200</b>	<b>67'000</b>	<b>236'500</b>	<b>110'000</b>	<b>1'729'100</b>	<b>1'203'900</b>	<b>404'000</b>	<b>4'013'700</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>12'000</i>			<i>935'200</i>	<i>636'000</i>		<i>1'583'200</i>	
Page du préavis		page 1	page 8	page 10	page 14	page 16	page 23	page 30		

**1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		1102 Greffe municipale	1200 Service du personnel et des assurances	1300 Service des études générales et relations extérieures	1700 Service de presse et d'information	1801 Contrôle de gestion	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	304				12'000		<b>12'000</b>
	311	18'200	60'000				<b>78'200</b>
	318					15'500	<b>15'500</b>
	319				25'000		<b>25'000</b>
	365			132'500			<b>132'500</b>
	<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</b>		<b>18'200</b>	<b>60'000</b>	<b>132'500</b>	<b>37'000</b>	<b>15'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	page 5	page 6	

**110 Secrétariat municipal***1102 Greffe municipale*

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1102.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 30'000.-	fr. -.-	<b>fr. 18'200.-</b>

1) Maison Mon-Repos : fr. 6'200.-

Une défectuosité grave a été constatée sur la cuisinière à gaz utilisée pour les réceptions organisées à la maison Mon-Repos. Cette défectuosité, constatée par l'intendant et confirmée par un technicien du service du gaz et du chauffage à distance, est liée à l'ancienneté de l'appareil et ne peut être réparée, le modèle n'existant plus sur le marché.

Les frais d'acquisition d'une nouvelle cuisinière s'élèvent à fr. 6'200.-, tous frais compris (TVA, installation et mise en service, dépose et évacuation de l'ancien appareil).

Le remplacement de cette cuisinière est urgent, en raison des multiples réceptions organisées à la maison de Mon-Repos; le caractère soudain et imprévu de la panne n'a pas permis d'intégrer la dépense au budget 2002.

2) Vote par correspondance : fr. 12'000.-

Lors des votations du 2 juin 2002, dans le cadre de l'introduction du vote par correspondance généralisé, une machine automatique à grand débit pour l'ouverture et l'extraction du courrier a été mise gratuitement à disposition du secrétariat municipal par une entreprise spécialisée, pour permettre d'en tester l'efficacité. L'expérience a été pleinement concluante : cette machine a permis un gain de temps considérable dans les opérations d'ouverture des enveloppes du vote par correspondance.

Dans la perspective des votations du 22 septembre prochain, caractérisées par le nombre et l'importance des objets soumis au corps électoral, qui induiront probablement une forte participation et, dès lors, un volume de courrier élevé à traiter, le secrétariat municipal souhaite faire l'acquisition d'une telle machine, en première étape d'une mécanisation accrue du dépouillement des votations. La possibilité s'offre, à cet égard, de racheter la machine dont une commune vaudoise avait fait l'acquisition pour les votations du 2 juin, qu'elle a effectivement utilisée brièvement, pour constater que la taille du corps électoral ne rendait pas son emploi indispensable. Cette commune est donc disposée à céder la machine en cause (payée fr. 13'000.-) au prix de fr. 12'000.-.

Le projet d'introduction du vote par correspondance généralisé n'était pas assez avancé, l'an dernier à la même époque, pour permettre d'intégrer cette dépense au budget de l'exercice 2002.

**120 Service du personnel et des assurances***1200 Service du personnel et des assurances*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 45'000.-	fr. -.-	<b>fr. 60'000.-</b>

Confiné sur 5 sites, le personnel du service du personnel et des assurances, en expansion, est depuis longtemps à la recherche de nouvelles surfaces de travail (cf. 7<sup>e</sup> observation de la commission de gestion pour l'exercice 2000). Une opportunité s'est présentée dans l'immeuble Beau-Séjour 8 à l'occasion du déménagement du BIM. Ainsi 13 collaborateurs quitteront les locaux qu'ils occupent à Madeleine 1, Palud 7 et Louve 1 pour Beau-Séjour 8, alors que 5 émigreront de l'Hôtel de Ville à la rue de Madeleine.

Une dizaine de collaborateurs emporteront leur mobilier alors que d'autres auront besoin de mobilier compatible avec les nouveaux locaux. D'autres enfin, n'avaient jusqu'ici aucun poste de travail en propre ou bénéficiaient d'installations provisoires dans un couloir, par exemple.

Selon les offres demandées, il en résulte une dépense de l'ordre de fr. 60'000.- pour l'équipement de postes de travail et l'acquisition d'armoires et d'étagères.

**1300 Service des études générales et relations extérieures**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 2'936'000.-	fr. 45'000.-	fr. 132'500.-

Du 11 au 13 décembre prochain, Lausanne accueillera la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui verra la venue d'une cinquantaine de délégations des Etats concernés, soit un total d'environ 350 personnes.

Les tâches prévues se présentent comme suit : hébergement (dans des hôtels lausannois), transports, locaux et déroulement de la Conférence, dispositif de sécurité, manifestations officielles et accueil, presse et information.

Les frais de la Conférence seront prioritairement supportés par la Confédération, à titre d'Etat hôte.

Pour leurs parts, le Canton et Lausanne fourniront les prestations suivantes, qui impliquent un coût financier direct : réception d'ouverture de la Conférence, pauses-café et dîners offerts aux participants, dîner de gala du 12 décembre, éventuels frais de location de voitures (si le contingent total n'est pas fourni gracieusement) et un poste divers et imprévu. Au total un montant global de fr. 265'000.-, à répartir à raison de 50 % entre le Canton et Lausanne, soit fr. 132'500.- chacun.

Le Département fédéral des Affaires Etrangères s'étant déterminé officiellement en faveur de Lausanne le 23 janvier 2002, il n'a pas été possible de porter cette somme au budget de l'exercice en cours.

**1700 Service de presse et d'information**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1700.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 119'200.-	fr. 200.-	fr. 12'000.-

Dans le cadre des publications communales réalisées par le service de presse et d'information (Journal communal, Bulletin des musées et La Ville ensemble), la rédaction des articles est confiée à des collaborateurs internes ainsi qu'à des "pigistes".

Ces journalistes ont généralement un statut d'auxiliaire. Le travail rédactionnel étant, par essence, irrégulier, il ne semblait pas nécessaire de modifier la nature de leur engagement.

Cependant, une de ces collaboratrices occupe deux fonctions au sein de la Commune : adjointe administrative au secrétariat municipal et auxiliaire au SPI. Ayant le même employeur, elle a demandé de régulariser sa situation, ce qui entraîne son affiliation rétroactive à la CPCL depuis 1997 pour la part de traitement versée par le SPI, en plus de celle déjà assurée pour l'activité principale au secrétariat municipal (même employeur, même institution de prévoyance).

Le montant des contributions ordinaires et extraordinaires de l'employeur pour la période du 01.01.97 au 31.10.02, s'élève à fr. 12'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série		Crédit suppl.
1700.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 900.-	fr. -.-	fr.	25'000.-

Le système de location informatisé Billetel offre à un large public la possibilité de réserver et d'acquérir des billets pour des spectacles organisés dans les cantons de Vaud, Genève, Valais et Neuchâtel. A ce jour, 27 entités publiques et privées constituent la Société coopérative Billetel (SCB).

La SCB a décidé de développer son propre logiciel de billetterie afin de mieux maîtriser les coûts d'adaptation du produit aux besoins spécifiques des coopérateurs et au passage sur Internet.

Le plan de financement du nouveau logiciel représente un coût bien supérieur à la trésorerie disponible. La recherche des fonds auprès d'institutions financières supposait donc que la société coopérative participe aussi à l'effort financier, d'où capitalisation par le biais de parts sociales.

La Municipalité a décidé, le 28 février 2002, (deux points de vente : Casino de Montbenon et service de presse) d'acquérir une part sociale de fr. 25'000.-. Cette décision ne pouvait pas être régularisée avant l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 2002/15 intitulé "Augmentation du plafond des comptes d'attente. Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés". Ce qui a été fait le 3 septembre 2002.

## 180 Service de la révision

### 1801 Unité d'évaluation et de conseil

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série		Crédit suppl.
1801.318	Autres prestations de tiers	fr. 0.-	fr. 34'500.-	fr.	15'500.-

En date du 2 mai 2002, la Municipalité a accepté une demande de crédit supplémentaire de fr. 34'500.- dans le but de conduire une étude d'opportunité en vue d'améliorer la qualité des contacts entre la ville et la population (concept « de gestion de la relation client »).

Cette étude a démarré le 27 mai 2002 et s'est terminée le 25 septembre 2002 par une séance de validation réunissant six chefs de service.

Six services pilotes ont été sélectionnés. Dans le cadre de huit séances de réflexion (brain storming), 37 collaborateurs et collaboratrices de la ville ont été informés du projet, ont adhéré à cette notion du changement et ont apporté les idées qui seront les éléments d'un nouveau concept de relation client. Il faut ajouter qu'une visite au contrôle des habitants de la Ville de Berne a permis d'enrichir la réflexion sur le sujet de l'accueil.

Un document de référence présentera une évaluation des avantages et inconvénients des canaux possibles de la relation avec la population, une compréhension des attentes des usagers et enfin un proposition d'actions et d'orientations pour l'avenir.

Afin d'obtenir une vision complète et objective de la situation actuelle et des buts à poursuivre, il est néanmoins nécessaire d'associer cinq services supplémentaires à cette étude (par exemple : service social et du travail, environnement, hygiène et logements).

Cette poursuite de l'étude est indispensable pour la réunion des éléments propres à certaines prises de décision.

---

Le montant demandé correspond à un travail d'expert de 9 jours au tarif de fr. 1'600.- (HT) par jour, soit un coût total arrondi de fr. 15'500.- TVA comprise.

## 2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		2401 Sécurité publique	2403 Centre de formation	2501 Office de la sécurité civile	2502 Groupe sanitaire		
CH. PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	30'000				30'000
	313	Marchandises				12'000	12'000
	314	Entretien des biens immobiliers			15'000		15'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements		10'000			10'000
	<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE</b>		<b>30'000</b>	<b>10'000</b>	<b>15'000</b>	<b>12'000</b>	<b>67'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					12'000	12'000	
Page du préavis		page 8	page 9	page 9	page 9		

### 240 Corps de police

#### 2401 Sécurité publique

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2401.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 80'000.-	fr. --	fr. 30'000.-

La LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) a subi d'importantes modifications (en particulier l'art. 10 c), visant à une meilleure protection des victimes mineures. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Depuis le début de l'an 2000, le corps de police dispose d'un local équipé de moyens audio-vidéo minimaux (offrant une médiocre qualité de son et d'un maniement complexe) permettant d'enregistrer, conformément à une directive de l'Office du Juge d'instruction du canton de Vaud, les auditions d'enfants jusqu'à 12 ans, victimes d'actes d'ordre sexuel graves, à savoir moins de 20 cas par an.

Les nouvelles dispositions de la LAVI imposent cette méthode de travail pour l'ensemble des victimes âgées de moins de 18 ans révolus, ce qui représentera, selon estimation, 80 à 100 auditions par an. Dès lors, et pour garantir des conditions de travail adéquates, le corps de police se voit dans l'obligation de disposer, à bref délai, d'une nouvelle infrastructure. A cet effet, il convient de créer une régie (à l'intérieur du local LAVI) et d'acquérir une nouvelle installation audio-vidéo.

#### 2403 Centre de formation

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2403.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 15'000.-	fr. -.-	<b>fr. 10'000.-</b>

Dans le cadre de l'uniformisation, indispensable dans la perspective de la création d'une école commune, de la formation des aspirants lausannois par rapport à celle des futurs policiers cantonaux, l'opportunité, qu'il fallait impérativement saisir, s'est présentée d'organiser, en avril et août 2002, deux stages pratiques. Destinés à exercer les différentes techniques de tir, l'usage des moyens de contrainte et la tactique policière, ainsi qu'à améliorer l'endurance, la volonté et l'esprit de corps, ces stages, d'une semaine chacun, qui n'étaient pas prévus et dont le coût, par conséquent, ne figure pas au budget 2002, sont venus s'ajouter au programme de l'école de police de Lausanne. Or, chaque stage a généré une dépense de fr. 5'000.- pour le logement des participants, ainsi que les repas et les boissons qui leur ont été servis au centre des Paquays à Villeneuve.

## **250 Service de secours et d'incendie**

### *2501 Office de la sécurité civile*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 70'000.-	fr. -.-	<b>fr. 15'000.-</b>

Les deux appartements de fonction du Centre de formation de La RAMA, qui n'ont pas bénéficié de travaux d'entretien depuis la construction du bâtiment, il y a plus de 20 ans, doivent être remis en état à bref délai.

De fait, le départ à la retraite, au 31 mai 2002, du concierge dudit centre donne l'occasion, dès lors que son successeur arrive le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et pour autant que les travaux puissent être exécutés rapidement, de rafraîchir les deux logements, sans occasionner de désagréments à leurs occupants. En effet, il est prévu, avec l'accord des intéressés, d'attribuer, après remise en état, l'appartement de l'ancien concierge au préposé au matériel du Centre de formation, dont le logement actuel pourra, pour sa part et après réfection, être remis au nouveau concierge.

### *2502 Groupe sanitaire*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2502.313	Marchandises	fr. 160'000.-	fr. -.-	<b>fr. 12'000.-</b>

Le nombre d'interventions d'urgence effectuées durant les huit premiers mois de l'année en cours laisse apparaître une augmentation de 500 sorties d'ambulances par rapport à 2001, ce qui induit une consommation plus importante de perfusions, médicaments, pansements, etc.

*Ces dépenses imprévues seront compensées par des recettes concomitantes (fr. 12'000.-), enregistrées au titre de redevance et prestations facturées, sous la rubrique 2502.434.*

### 3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3400 Bâtiments administratifs	3600 Service de la culture	3800 Service des sports		
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	310	Imprimés et fournitures de bureau					18'000	<b>18'000</b>
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		6'000		8'000		<b>14'000</b>
	313	Marchandises					20'000	<b>20'000</b>
	314	Entretien des biens immobiliers	25'000		41'500			<b>66'500</b>
	316	Loyers et redevances d'utilisation		10'000				<b>10'000</b>
	318	Autres prestations de tiers	18'000					<b>18'000</b>
	319	Impôts, taxes et frais divers				50'000		<b>50'000</b>
	365	Subventions à des institutions					40'000	<b>40'000</b>
<b>TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE</b>		<b>43'000</b>	<b>16'000</b>	<b>41'500</b>	<b>58'000</b>	<b>78'000</b>	<b>236'500</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								
Page du préavis		page 10	page 11	page 12	page 12	page 13		

#### 320 Service des forêts, domaines et vignobles

##### 3201 Domaines

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3201.314   Entretien des biens immobiliers	fr. 180'000.-	fr. -.-	<b>fr. 25'000.-</b>

Un exercice de pompiers effectué en 1998 a mis en évidence la difficulté de combattre un incendie qui se déclarerait sur les bâtiments de Rovéréaz.

Suite à cet exercice, un paratonnerre a été installé sur la maison d'habitation et une nouvelle borne hydrante posée au droit du chemin de la Fauvette. Pour ce qui concerne les écuries, hangar et rural, il a été admis que la ligne à haute tension Lavey - Pierre-de-Plan, qui passe à proximité immédiate des bâtiments, constituait une protection suffisante contre la foudre. Avec la récente décision de mettre en terre le tronçon Rovéréaz - Pierre-de-Plan de ladite ligne, cette protection n'existera plus.

En conséquence, le service des forêts, domaines et vignobles souhaite installer sans tarder un système de protection contre la foudre sur les bâtiments précités.

Ces travaux, devisés à fr. 25'000.-, ne peuvent être pris en charge par le budget de fonctionnement 2002 déjà chargé par d'autres opérations imprévues. De plus, s'ils sont effectués ces prochains mois, ces travaux devraient encore pouvoir bénéficier d'une subvention "promotionnelle" de 40 % de la part de l'ECA.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	fr. 87'500.-	fr. -.-	fr. 18'000.-

En date du 12 juillet 2001, la Ville résiliait de manière anticipée et pour fautes graves, le bail qui la liait au fermier du domaine de la Villaire. Suite à cette notification, le service des forêts, domaines et vignobles a dû engager différents moyens, notamment pour se défendre dans la procédure de contestation de cette résiliation entreprise par le fermier et pour faire faire à d'autres fermiers de la Ville des travaux agricoles qui n'étaient plus exécutés.

Aujourd'hui, une famille occupe le domaine. Le service des forêts, domaines et vignobles négocie avec Prométerre, à la fois créancier et défenseur de l'ancien fermier, le règlement du volet financier de cette séparation. Quelles que soient les conclusions de cette procédure, il ressort d'ores et déjà que la Ville va se retrouver propriétaire des investissements réalisés ces dernières années par le fermier, en même temps qu'elle devra assumer les honoraires de l'avocat et de l'expert agricole qui l'ont assistée dans cette affaire; il en va de même du coût des prestations agricoles d'urgence fournies par les fermiers de la Ville appelés à palier les manquements du paysan.

Le crédit supplémentaire demandé de fr. 18'000.- correspond au montant de ces honoraires et prestations imprévues, soit fr. 24'000.- diminués de fr. 6'000.- qui peuvent être couverts par le poste 3201.318 du budget de fonctionnement 2002.

### 330 Service des gérances

#### 3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 23'000.-	fr. -.-	fr. 6'000.-

Le crédit sollicité concerne, d'une part, l'acquisition de mobilier consécutive à l'augmentation d'effectif de deux postes accordée par la Municipalité et, d'autre part, le remplacement d'une imprimante irréparable.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 80'000.-	fr. -.-	fr. 10'000.-

Le coût de la maintenance du système informatique "Ofiger" ainsi que le développement de quelques spécificités pour l'intégration dans la comptabilité communale "Gefi" ont été estimés, lors de l'élaboration du budget, sur la base d'appréciations à défaut de renseignements plus précis. Les développements spécifiques sont plus onéreux que prévu.

**3400 Bâtiments administratifs**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3400.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'300'000.-	fr. 120'000.-	fr. 41'500.-

Musée romain de Vidy : Installation d'un local provisoire

Depuis sa création, le Musée romain de Vidy est confronté à des problèmes de place qui, au fur et à mesure du développement de ses activités, deviennent toujours plus aigus.

Si le volume du bâtiment se prête parfaitement aux expositions permanentes et temporaires, il ne permet plus d'abriter les diverses animations, proposées notamment au public scolaire, qui font partie des missions essentielles d'un musée moderne et vivant.

A plusieurs reprises, la salle polyvalente située au premier étage du musée a été convertie en espace d'exposition, ce qui a entraîné la suppression temporaire des animations. Récemment, il a été décidé d'affecter le rez-de-chaussée aux expositions temporaires, et d'installer à l'étage la présentation permanente, en y intégrant la salle polyvalente, qui désormais ne pourra donc plus servir aux animations.

En attendant de résoudre durablement ce problème de place et afin de poursuivre une animation pédagogique minimale, un pavillon constitué de containers légers sera installé dans l'angle Nord-Ouest du bâtiment.

Les travaux relatifs à cette installation comprennent : les terrassements, la mise en place des fondations, la fourniture et l'assemblage des éléments préfabriqués ainsi que les raccordements électriques et les étanchéités nécessaires au bon fonctionnement du local. Le montant de cette opération est estimé à fr. 41'500.-.

Pour l'aménagement intérieur de ce nouveau local, du mobilier est nécessaire, soit : 32 chaises, un tableau pour écriture à la craie, une pharmacie et trois armoires en métal totalisant la somme de fr. 8'000.- (crédit supplémentaire sous la rubrique 3600.311).

**3600 Service de la culture**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 150'000.-	fr. -.-	fr. 8'000.-

Aménagement intérieur d'un nouveau local provisoire au Musée romain de Vidy : 32 chaises, un tableau pour écriture à la craie, une pharmacie et trois armoires en métal. (Voir crédit supplémentaire sous la rubrique 3400.314).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 400'000.-	fr. 32'200.-	fr. 50'000.-

Le 7 juin 2001, la Municipalité décidait de participer, à raison de fr. 50'000.-, au crédit d'étude pour le projet du futur Musée des Beaux-Arts. Le 12 décembre 2001, lors de l'étude du préavis N° 251 "Crédits supplémentaires pour 2001 (2<sup>ème</sup> série)", le Conseil communal a refusé ce crédit qui ne pouvait pas être utilisé en 2001 faute de décision du Canton.

Le 4 septembre 2002, la commission parlementaire, chargée d'examiner la demande d'un crédit d'étude pour le projet du futur Musée des Beaux-Arts, a décidé unanimement d'entrer en matière sur la demande de crédit

de fr. 500'000.-, le même montant étant pris en charge par la Fondation Leenaards, la Fondation Famille Sandoz, le Centre Patronal et un groupe d'entreprises lié à la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie.

Convaincue de l'importance de ce musée pour le Canton en général et Lausanne en particulier, la Ville confirme sa volonté de participer, à raison de fr. 50'000.-, à ce crédit d'étude.

### 3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3800.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 50'000.-	fr. -.-	fr. 18'000.-

Lors de l'étude du rapport-préavis N° 2002/22 "Plan Directeur du Sport - Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions D. Roubaty et O. Français ", la commission du Conseil communal a souhaité que le Guide sportif lausannois soit plus largement diffusé, notamment auprès des écoliers lausannois.

La Municipalité a décidé de procéder à une diffusion correspondant à celle faite pour la promotion de "Sports-Passion", soit les élèves de 9 à 16 ans, et de porter le tirage total de l'édition 2002 du Guide sportif lausannois de 6'000 à 18'000 exemplaires.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3800.313	Marchandises	fr. 680'000.-	fr. -.-	fr. 20'000.-

Les 6 mâts du Stade olympique de la Pontaise pour l'éclairage des terrains de jeux sont équipés chacun de projecteurs comportant 18 lampes. Comme le fabricant a annoncé qu'il allait cesser la fabrication et que le changement des mâts et projecteurs n'interviendra pas avant quelques années, il est nécessaire de constituer une réserve de 120 lampes afin d'assurer le remplacement de celles brûlées ou atteintes par la limite d'âge.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3800.365	Subventions à des institutions	fr. 4'026'000.-	fr. -.-	fr. 40'000.-

Le Marathon de Lausanne a vu le jour en 1992. Réunissant des coureurs amateurs et professionnels, le Lausanne Marathon s'inscrit comme un des événements de la vie sportive lausannoise.

La progression de sa fréquentation est spectaculaire : de 1'472 concurrents lors de la première édition, elle a passé à 7'502 lors de celle de 2001.

Malgré le succès grandissant de cette manifestation, un apport plus important des sponsors et les efforts de ses organisateurs pour équilibrer leurs comptes, il subsiste, à l'issue de l'édition de 2001, une dette reportée de fr. 391'400.-. Les organisateurs se sont engagés à amortir cette dette au cours des prochaines éditions de Lausanne Marathon. Pour les aider, la Municipalité a décidé d'accorder sur trois ans, la première fois en 2002, une subvention supplémentaire exceptionnelle de fr. 40'000.-, qui viendra s'ajouter à la subvention annuelle de fr. 75'000.-.

#### 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

CH. PAR NATURE	S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE
	4200 Service des routes et voiries	4601 Gestion des déchets	
313	Marchandises	100'000	100'000
314	Entretien des biens immobiliers		10'000
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>100'000</b>	<b>10'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			
Page du préavis		page 14	page 15

#### 4200 Service des routes et voirie

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4200.313   Marchandises	fr. 1'670'000.-	fr. -.-	<b>fr. 100'000.-</b>

##### 1) Marchandises : fr. 50'000.-

Faute de pouvoir satisfaire aux besoins en matériaux de nos secteurs voirie, nombre de travaux courants de réfection des chaussées et trottoirs devront être reportés et le nettoyage de la voie publique ne pourra plus être assuré correctement. En outre, en l'absence des pièces mécaniques nécessaires, les ateliers et magasins de la Ville ne seront plus en mesure de maintenir en service les véhicules et engins défectueux.

##### 2) Carburants : fr. 50'000.-

A défaut de pouvoir approvisionner régulièrement les citernes des ateliers et magasins de la Ville (AMV), les véhicules du service ne seront plus en mesure d'assurer dans de bonnes conditions l'intégralité de leurs missions, notamment le balayage et le déneigement des chaussées. En outre, nombre d'autres véhicules communaux, dont ceux des services d'assainissement, de parcs et promenades, du cadastre, et du SDIS/groupe sanitaire, seront également dans l'impossibilité de s'approvisionner aux colonnes des AMV comme jusqu'ici.

#### 460 Service d'assainissement

4601 Gestion des déchets

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 16'000.-	fr. -.-	<b>fr. 10'000.-</b>

Des travaux d'urgence ont dû être entrepris pour sécuriser les locaux de l'ancienne triperie, utilisés pour le stockage et le montage des conteneurs.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE		
		5000 Administration et comptabilité	5001 Activités musicales, théâtrales et autres	5400 Activités médico-sociales	5401 Activités de psychologie scolaire	5402 Enseignement spécialisé	5601 Accueil d'enfants		5800 Ecoles primaires et secondaires	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301	Traitements			35'800			344'100		<b>379'900</b>
	302	Traitements du personnel enseignant							770'000	<b>770'000</b>
	303	Cotisations aux assurances sociales			2'400			23'200		<b>25'600</b>
	304	Cotisations à la caisse de pensions			5'800			2'300		<b>8'100</b>
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				225'800		11'000		<b>236'800</b>
	313	Marchandises						1'400		<b>1'400</b>
	314	Entretien des biens immobiliers	52'000					21'400		<b>73'400</b>
	316	Loyers et redevances d'utilisation						13'100		<b>13'100</b>
	318	Autres prestations de tiers					45'000	112'000		<b>157'000</b>
	365	Subvention à des institutions		10'000				53'800		<b>63'800</b>
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION</b>		<b>52'000</b>	<b>10'000</b>	<b>44'000</b>	<b>225'800</b>	<b>45'000</b>	<b>582'300</b>	<b>770'000</b>	<b>1'729'100</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>44'000</i>	<i>225'800</i>		<i>15'400</i>	<i>650'000</i>	<i>935'200</i>	
Page du préavis		page 16	page 17	page 18	page 18	page 18	page 19	page 22		

### 500 Secrétariat général

#### 5000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5000.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 5'000.-	fr. -.-	fr. 52'000.-

Bâtiment Route de Genève 57 - remplacement du chauffage d'appoint du Théâtre Arsenic

Le théâtre Arsenic occupe le corps central de cette ancienne halle industrielle autrefois dévolue à la formation des métiers du bâtiment. Le chauffage est assuré par l'installation chaleur / force alimentée au gaz de l'immeuble Rte de Genève 55 (anciennement EPSIC 1, aujourd'hui ERACOM), dont le no 57 était autrefois l'annexe.

Le confort des utilisateurs a toutefois exigé l'installation d'un chauffage d'appoint pour diffuser de l'air chaud dans le bâtiment. En 1988, une chaudière d'occasion, datant de 1970, a ainsi été mise en place à l'extérieur, et un abri en dur construit autour d'elle.

Depuis plusieurs années, les avaries se sont succédées, donnant lieu à des réparations qui restaient provisoires, compte tenu de l'âge et de l'état du matériel. Au printemps 2002, une panne plus grave est survenue. Après avoir dû démonter le galandage qui l'entourait pour pouvoir l'examiner en détail, les techniciens ont constaté que la chaudière était fissurée, et donc irréparable.

En collaboration avec le service de l'énergie, diverses variantes ont été examinées. Celle qui a été retenue prévoit non de remplacer cette chaudière, mais de brancher de nouveaux appareils (aérochauffeurs et radiateurs) sur l'installation principale (Rte de Genève 55). Cette solution offre la possibilité de raccorder ultérieurement cette infrastructure, désormais compatible dans son ensemble, au chauffage urbain. Pour un coût équivalent, on supprimera ainsi une chaudière à mazout (et sa citerne), on utilisera dans l'immédiat une énergie moins polluante, et on préservera l'avenir.

Cette réparation / transformation a été estimée à fr. 52'000.-, ainsi répartis :

démolition de la chaufferie :	3'300.-
dépose et évacuation de l'ancienne chaudière :	3'000.-
préparation chantier et échafaudages :	6'000.-
installation provisoire, réutilisable, de 2 aérochauffeurs et de 2 radiateurs :	30'000.-
remplacement, par des tôles, des vitres (cassées) entre l'ancienne chaufferie et le théâtre :	700.-
électricité :	3'000.-
divers et imprévus :	6'000.-
total :	<u>52'000.-</u>

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5001.365 Subventions à des institutions	fr. 6'588'000.-	fr. -.-	fr. 10'000.-

Le 20 mars 2002, M. Georges Glatz - président de la Fondation CIDE (Comité International pour la Dignité de l'Enfant) a sollicité un appui financier de la Commune de Lausanne. Dans sa séance du 8 mai 2002, la Municipalité a décidé de servir au CIDE une contribution unique de fr. 10'000.- et elle a chargé la DEJE d'opérer ce versement.

Considérant toutefois que cette dépense n'avait pas été prévue et qu'aucune rubrique budgétaire ne lui correspond, elle a admis de passer par la voie du crédit supplémentaire.

540 Service de santé des écoles

5400 Activités médico-sociales

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5400.301	Traitements	fr. 2'956'800.-	fr. 8'100.-	<b>fr. 35'800.-</b>
5400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 195'500.-	fr. 600.-	<b>fr. 2'400.-</b>
5400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 376'600.-	fr. 400.-	<b>fr. 5'800.-</b>

Reclassification des infirmières scolaires du service de santé

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, le Conseil d'Etat a décidé de reclassifier l'ensemble des professions soignantes. En application de cette décision, l'OMSV a reclassé ses infirmières scolaires.

Dans le cadre d'EtaCom, les prestations des infirmières scolaires sont payées dès le 1er janvier 2001 par l'Etat et, de plus, la commune de Lausanne a signé un accord avec le Conseil d'Etat, prévoyant une organisation autonome pour les prestations des infirmières scolaires et leur remboursement. Il est donc devenu nécessaire d'adapter le statut communal des infirmières scolaires.

Cette démarche a été adoptée par la Municipalité dans sa séance du 18 juillet 2002.

*Cette dépense est compensée par une recette équivalente du Canton (fr. 44'000.-) qui sera enregistré sous la rubrique 5400.451 "Participation du Canton aux charges".*

5401 Activités de psychologie scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 34'000.-	fr. -.-	<b>fr. 225'800.-</b>

Il est devenu nécessaire d'équiper en ordinateurs les logopédistes, psychologues et psychomotriciennes pour leur permettre de remplir correctement leur mandat.

Dans le cadre d'EtaCom, le Bureau cantonal des prestations psychologiques a accepté l'achat de 30 ordinateurs fixes, 27 portables, les imprimantes correspondantes et des logiciels spécialisés au traitement des enfants des écoles.

Le service d'organisation et d'informatique s'occupera de l'acquisition de ce matériel.

*Ces frais seront entièrement compensés pas un versement du Canton (fr. 225'800.-) qui sera enregistré sous la rubrique 5401.451 "Participation du Canton aux charges".*

5402 Enseignement spécialisé

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5402.318	Autres prestations de tiers	fr. 541'000.-	fr. -.-	<b>fr. 45'000.-</b>

Il est nécessaire d'adapter la somme mise au budget annuel pour le transport des élèves d'enseignement spécialisé.

Cela est dû notamment à la combinaison des facteurs suivants:

- La provenance des enfants est variable d'une année scolaire à l'autre. Les kilomètres qui sont facturés dépendent fortement des trajets effectués
- Le nombre d'enfants transportés par taxi peut varier selon l'organisation des courses
- Des courses spéciales non prévisibles peuvent aussi être organisées.

Compte tenu de ces éléments, une somme supplémentaire de fr. 45'000.- paraît nécessaire.

Ces dépenses seront partiellement remboursées par des participations de la Confédération (OFAS) et le Canton.

## **560 Service de la jeunesse et des loisirs**

### *5601 Accueil d'enfants*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5601.301	Traitements	fr. 14'900'000.-	fr. 82'700.-	<b>fr. 344'100.-</b> a) fr. 34'100.- b) fr. 310'000.-
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 989'500.-	fr. 5'700.-	<b>fr. 23'200.-</b> a) fr. 2'400.- b) fr. 20'800.-
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'778'500.-	fr. 5'900.-	a) fr. <b>2'300.-</b>
5601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 71'000.-	fr. -.-	a) fr. <b>11'000.-</b>
5601.313	Marchandises	fr. 1'000'000.-	fr. 3'700.-	a) fr. <b>1'400.-</b>
5601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 300'000.-	fr. 12'000.-	<b>21'400.-</b> a) fr. 6'200.- c) fr. 15'200.-
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 700'000.-	fr. 3'300.-	<b>fr. 13'100.-</b> a) fr. 5'200.- d) fr. 7'900.-
5601.318	Autres prestations de tiers	fr. 15'660'000.-	fr. 335'200.-	<b>fr. 112'000.-</b> a) fr. 19'700.- e) fr. 48'000.- f) fr. 44'300.-

#### **a) Ouverture d'un nouvel APEMS à la Pontaise dès la rentrée scolaire d'août 2002 : fr. 82'300.-**

Le 9 juin 1998, le Conseil communal avait accepté les conclusions du préavis n°20 du 9 avril 1998 "Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne", admettant notamment la création d'Accueils Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS). Rappelons que les APEMS permettent d'accueillir des écoliers et de libérer ainsi des places dans les centres de vie enfantine pour les plus petits, ce qui est indispensable vu la forte demande.

La création d'un APEMS à la Pontaise était envisagée dans le cadre d'une planification d'ouverture de nouveaux APEMS dans les quartiers lausannois qui en sont dépourvus.

Une étude des besoins conduite par un groupe de parents du quartier, au moyen d'un questionnaire aux parents d'enfants scolarisés à Druey et à la Colline, a confirmé la nécessité d'un APEMS à la Pontaise.

Dans un premier temps, l'APEMS sera ouvert le matin (pour 12 enfants) et à midi (pour 24 enfants), un élargissement à l'après-midi pouvant être envisageable ultérieurement.

Plusieurs hypothèses d'implantation d'un APEMS ont été étudiées (école de Druey, ancienne école Piotet), dont aucune ne correspondait aux besoins. L'opportunité s'est présentée de louer un local adéquat au rez de la Rue des Crêtes 7, dans un immeuble propriété de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud. Ce local d'environ 56 m<sup>2</sup>, comprenant des WC et lavabos, est idéal pour un APEMS.

Les travaux d'installation sont pris en charge par le propriétaire, à l'exception des luminaires, des vestiaires et du frigo-congélateur.

Des achats de tables, chaises, vaisselle, thermoports sont nécessaires.

Quant au personnel, il se compose d'un(e) responsable (à environ 60 %), secondé(e) par un(e) moniteur/trice (à environ 30 %) et un(e) aide de cuisine et de maison (à environ 30 %).

*Cette dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires de fr. 15'400.- enregistrées sous la rubrique 5601.434 "redevances et prestations facturées" correspondant aux redevances des parents.*

**b) Remplacements de personnel : fr. 330'800.-**

Les montants prévus pour les remplacements dans les centres de vie infantine municipaux et les APEMS sont insuffisants, en raison principalement d'un nombre inhabituel de grossesses en 2002 (19 personnes), entraînant des congés maternité-allaitement, dont la répercussion financière représente à elle seule quelque fr. 350'000.-.

En outre, la difficulté de trouver du personnel éducatif formé nécessite l'engagement de personnes qui ne le sont pas et qui entreprennent des formations en emploi, formations-passerelles, etc. Même si elles sont moins bien rétribuées, ces personnes coûtent plus cher dans l'immédiat, en raison des jours de congé sans compensation qui leur sont octroyés pour leur formation.

**c) Centre de vie infantine des Bergières : fr. 15'200.-**

Depuis le début de l'année, le centre de vie infantine des Bergières a été victime de plusieurs cambriolages avec effractions. Il est prévu d'installer un système anti-intrusion. Ce dispositif sera relié à une centrale d'alarme externe qui déclenchera, en cas d'effraction, une intervention directe de la police. Le montant des travaux relatif à cet équipement, composé de plusieurs détecteurs à infrarouge, d'une centrale de détection et d'un télétransmetteur, s'élèvera à fr. 15'200.-.

**d) APEMS de Fréminet : fr. 7'900.-**

Aucune somme n'a pu être portée au budget 2002 pour le loyer de l'APEMS de Fréminet car la confirmation de l'accord passé entre le service jeunesse et loisirs et l'Ecole Cantonale des Enfants Sourds (ECES) n'est intervenue qu'au courant de l'été 2001.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2002, un loyer total de fr. 3'510.- a été facturé par l'ECES. A partir d'août 2002, suite à la fermeture de l'internat de l'ECES, l'APEMS de Fréminet bénéficie d'une meilleure utilisation de ces locaux conjointement avec l'ECES.

**e) Centre de vie infantine de l'Ancien-Stand : fr. 48'000.-**

La présente demande a pour objet l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 48'000.-, comme participation extraordinaire au concours d'architecture organisé dans le cadre de l'agrandissement de l'établissement médico-social de l'Ancien-Stand.

Actuellement, le centre de vie infantine de l'Ancien-Stand offre 44 places à des enfants en âge préscolaire et 24 places à des écoliers enfantins. De plus, il occupe depuis de nombreuses années un pavillon en bois au chemin des Marronniers pouvant accueillir 15 écoliers primaires. Le principe du nouveau projet se décline comme suit :

- recentrer les activités du centre de vie infantine sur le site de l'Ancien-Stand,
- abandonner définitivement l'accueil en garderie d'écoliers primaires au pavillon des Marronniers,
- augmenter la capacité d'accueil du centre de vie infantine, qui passerait de 68 à 102 places,
- créer un APEMS / centre de vacances de 48 places.

La Fondation de l'Orme est le maître de l'ouvrage et investira pour la construction dès que les crédits auront été octroyés par l'Etat. Par contre, la Fondation se retrouve devant des problèmes de liquidités pour financer le concours qui est devisé à environ fr. 200'000.-. Elle demande une aide de la Commune, au prorata des surfaces. La Fondation est consciente qu'en tant que propriétaire elle se doit d'assumer l'entier du coût de la construction. Il s'agit donc d'une avance qui sera remboursée, soit directement dès les crédits obtenus, soit par une diminution du loyer à venir.

**f) Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse - Jardins-Famille : fr. 44'300.-**

L'association Jardin-Famille, gérée par le Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse (CVAJ), a établi son budget 2002 sur la base d'une prise en charge de 90 enfants par 40 assistantes maternelles (AM).

Or, depuis le 1er juin 2002, le nombre d'enfants accueillis s'élève à 96. Cette prestation supplémentaire engendre une augmentation de dépenses de l'ordre de fr. 14'300.-. De plus, des projections effectuées par Jardin-Famille à la fin du mois de mai 2002 laissent apparaître un excédent de charges de fr. 30'000.-.

La volonté de développer ce réseau d'assistantes maternelles et de doter le Jardin-Famille de moyens suffisants pour étendre ses prestations peuvent permettre à cette structure de mieux répondre à une demande en constante augmentation.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5601.365	Subventions à des institutions	fr. 3'064'000.-	fr. -.-	<b>fr. 53'800.-</b>

La Vallée de la Jeunesse, gérée par le Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse (CVAJ), a établi son budget 2002 sur la base d'un montant de fr. 954'500.- (y.c. fr. 100'000.- de loyer).

A la fin du mois de juin 2002, la situation des comptes laisse présager un excédent de charges de fr. 53'800.- alors qu'aucun montant n'est actuellement disponible sur le fonds de péréquation pour compenser cette perte.

Les centres aérés d'été et d'automne affichent complets, alors que le club des petits inventeurs, les activités liées à l'éveil culturel et les prestations remplies par la Maison de l'Enfance rencontrent un succès grandissant. Ainsi, le maintien d'une offre de qualité à la Vallée de la Jeunesse nous paraît absolument primordial.

**5800 Ecoles primaires et secondaires**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5800.302	Traitements du personnel enseignant	fr. 3'890'000.-	fr. -.-	<b>fr. 770'000.-</b>

Cette rubrique comprend plus particulièrement les traitements des enseignants remplaçants et des surveillants d'études. La projection effectuée à ce jour laisse apparaître un dépassement prévisible de fr. 770'000.- à la fin de l'année.

Une partie de ce dépassement s'explique par l'augmentation des frais de remplacement des enseignants pour cause de maladie ou de cours de formation pour un montant de fr. 650'000.-.

Le solde du dépassement, fr. 120'000.- annoncé à hauteur de fr. 200'000.- dans une note à la Municipalité du 14 juin dernier, est dû à l'accroissement du nombre d'élèves fréquentant les devoirs surveillés.

Cette prestation, entièrement à la charge de la commune, est destinée aux élèves dont les parents ne sont pas en mesure d'assumer une telle tâche dans de bonnes conditions. Depuis plusieurs années, nous enregistrons une demande de plus en plus forte pour cette prestation. Entre l'année scolaire 2000-2001 et 2001-2002 l'augmentation s'est élevée à 8%. Pour l'année scolaire 2002-2003, le nombre d'inscription va rester stable pour les élèves primaires alors que nous enregistrons un accroissement des demandes d'inscription dans les établissements secondaires.

Une nouvelle organisation des devoirs surveillés a été mise sur pied pour la rentrée 2002-2003, dont un des objectifs consiste à régulariser le statut et les conditions de travail du personnel assurant ces tâches, qui représentent plus de 200 personnes, payé à l'heure depuis des décennies. Cette décision, correspondant d'ailleurs à un vœu clairement exprimé par le Conseil communal, devrait permettre une meilleure gestion et une planification plus précise de l'ensemble du domaine des études surveillées.

*Dans le cadre des mesures EtaCom, la dépense supplémentaire de fr. 650'000.- sera entièrement compensée par des recettes correspondantes enregistrées sous la rubrique 5800.451 "Participation du Canton aux charges".*

## 6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES								TOTAL PAR NATURE	
		6000 Administration et comptabilité	6001 Activités sociales et sanitaires	6100 Service des assurances sociales	6200 Office du logement	6400 (S S T) Administration du service	6402 Office régional de placement	6403 Centre social régional CSR	6600 Service des parcs et promenades		
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301	Traitements				25'600	55'600	520'000			<b>601'200</b>
	303	Cotisations aux assurances sociales				1'700	3'700	34'700			<b>40'100</b>
	304	Cotisations à la caisse de pensions				3'400	6'100	70'400			<b>79'900</b>
	305	Assurance-accidents						4'900			<b>4'900</b>
	310	Imprimés et fournitures de bureau						6'000			<b>6'000</b>
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			78'000						<b>78'000</b>
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations							50'000		<b>50'000</b>
	318	Autres prestations de tiers	20'000								<b>20'000</b>
	319	Impôts, taxes et frais divers	4'800								<b>4'800</b>
	365	Subventions à des institutions		40'000							<b>40'000</b>
	366	Aides individuelles							279'000		<b>279'000</b>
	<b>TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>24'800</b>	<b>40'000</b>	<b>78'000</b>	<b>30'700</b>	<b>65'400</b>	<b>636'000</b>	<b>279'000</b>	<b>50'000</b>	<b>1'203'900</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							<i>636'000</i>			<i>636'000</i>	
Page du préavis		page 23	page 24	page 24	page 25	page 26	page 27	page 27	page 29		

### 600 Secrétariat général

#### 6000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6000.318	Autres prestations de tiers	fr. 22'000.-	fr. --	fr. 20'000.-

Suite à des dépenses relatives aux démarches juridiques liées à une affaire opposant la Ville de Lausanne à une ancienne collaboratrice de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (fr. 7'600.- au 31 mai 2002) ainsi qu'à un volume de traductions sensiblement plus important que ce qui avait été prévu (fr. 10'500.- au 31 mai 2002), et bien qu'impossible à chiffrer avec précision, d'autres dépenses de même nature devront encore être consenties jusqu'à la fin de l'exercice. Elles sont estimées à fr. 20'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6000.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 21'000.-	fr. -.-	fr. 4'800.-

En novembre 2001, l'Initiative des villes pour l'amélioration de la protection sociale a décidé de facturer des cotisations à partir de 2002. Lausanne doit de ce fait s'acquitter d'un montant de fr. 4'800.- pour l'exercice en cours. Animant le secrétariat latin de l'Initiative, Lausanne sera à l'avenir dédommée pour son travail. Le montant de ce dédommagement et la date de son versement ne sont pas connus pour l'instant.

#### 6001 Activités sociales et sanitaires

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6001.365	Subventions à des institutions	fr. 9'003'300.-	fr. -.-	fr. 40'000.-

En décembre 2001, soucieux d'apporter une réponse positive aux personnes qui demandaient la mise à disposition de capacités d'accueil nocturne supplémentaires durant les périodes de grand froid, le directeur de la sécurité publique et des sports a autorisé l'accès à l'abri de protection civile de la Vallée de la Jeunesse. Cet espace d'accueil nocturne est demeuré en activité jusqu'à la fin du mois de février 2002. Il a créé de nouvelles habitudes qui ont eu des conséquences négatives sur les autres espaces d'accueil nocturne lors de sa fermeture. Pour faire face aux tensions et à la violence qui se développaient de manière préoccupante, l'Armée du Salut a dû renforcer l'encadrement éducatif de la Marmotte. Il en est résulté une augmentation de ses charges financières estimée à fr. 40'000.- pour la période allant de mars à décembre 2002.

#### 6100 Service des assurances sociales

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 10'000.-	fr. -.-	fr. 78'000.-

Le 13 novembre 2001, le Conseil communal a adopté les conclusions du préavis N° 227, du 26 juillet 2001, intitulé "Informatique commune des caisses AVS de Suisse romande : participation de la Ville au capital actions de Globaz".

Il a notamment décidé "d'autoriser l'Agence communale d'assurances sociales à participer à hauteur de fr. 99'000.- au capital actions de Globaz afin de pouvoir bénéficier des logiciels AVS créés par cette entreprise informatique au prix réservé aux membres d'INFOROM".

Lors de l'assemblée générale d'INFOROM qui s'est tenue le 24 juin 2002 à Lausanne, les 15 membres de cette association (14 caisses de compensation AVS + l'agence de Lausanne) ont décidé de financer le développement de l'application par le versement d'acomptes plutôt que de choisir la voie de l'emprunt bancaire qui aurait eu pour effet de renchérir le coût des futurs programmes.

Le premier acompte - venant à échéance le 31 décembre 2002 - s'élève pour l'ensemble des membres à fr. 1'500'000.-. Ce montant est réparti selon la clé retenue pour la participation au capital action (5,2 % pour l'agence), soit fr. 78'000.-. Il s'agit donc de l'acompte 2002. Celui de 2003, d'un montant identique, est inscrit à la rubrique 311 du budget de fonctionnement 2003.

Le développement de cette application informatique portera vraisemblablement sur trois ans. Le prix des huit modules indispensables à la gestion des affiliés est devisé, pour l'agence, à fr. 350'000.- (soit 5,2% du coût de développement total). Les travaux d'installations, la reprise des données, les interfaces et adaptations spécifiques sont des prestations particulières qui seront chiffrées séparément en fonction des besoins spécifiques.

Il paraît utile de préciser qu'en sa qualité de membre d'INFOROM et d'actionnaire de Globaz, l'agence de Lausanne bénéficie de prix préférentiels et que l'achat et l'installation des modules permettant la gestion des affiliés auront pour corollaire le désengagement progressif du service d'organisation et d'informatique.

## **620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement**

### *6200 Office du logement*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6200.301	Traitements	fr. 974'100.-	fr. 2'800.-	<b>fr. 25'600.-</b>
6200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 64'000.-	fr. 200.-	<b>fr. 1'700.-</b>
6200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 129'300.-	fr. 300.-	<b>fr. 3'400.-</b>

Le rapport du groupe de réflexion sur la future politique communale du logement, adopté le 25 avril dernier, propose d'introduire une nouvelle mesure en faveur des ménages en difficulté. Pour assurer le succès de l'intégration de ces ménages, il est proposé de mettre en place, au sein du Service social et du travail (SST), une cellule ad hoc "logement des ménages en difficulté". Cette cellule devra assumer, à la fois, la gestion des questions financières et le suivi social des ménages à intégrer.

La mise en place de cette cellule devra faire l'objet d'une étude de faisabilité, conduite conjointement par le SST et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement (SEHL), qui permettra d'établir les moyens financiers, les ressources humaines ainsi que les critères d'admission et les procédures de suivi.

L'actuelle surcharge du SST ne permet pas de dégager une personne responsable pour mener cette étude préalable. De son côté, le SEHL ne possède pas les compétences nécessaires dans le domaine de l'assistance sociale du suivi et de l'intégration des ménages en difficulté.

En conséquence, pour atteindre cet objectif d'ici la fin 2002, comme annoncé dans le rapport, il est indispensable d'engager un chef de projet à 100%, par contrat de droit privé, pour une durée de 6 mois.

Le profil souhaité pour remplir cette mission est celui d'une personne ayant suivi une formation supérieure en sciences sociales, avec des connaissances pratiques dans ce domaine et en matière de gestion.

Le coût sera supporté à parts égales par l'Office du logement (6200) et par le Service social et du travail (6400). (Voir crédit supplémentaire sous la rubrique 6400.301).

**640 Service social et du travail***6400 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	fr. 1'886'700.-	fr. 5'300.-	<b>fr. 55'600.-</b> a) fr. 25'600.- b) fr. 30'000.-
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 128'800.-	fr. 400.-	<b>fr. 3'700.-</b> a) fr. 1'700.- b) fr. 2'000.-
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 260'500.-	fr. 400.-	<b>fr. 6'100.-</b> a) fr. 3'400.- b) fr. 2'700.-

**a) Logement des ménages en difficulté : fr. 30'700.-**

Le rapport du groupe de réflexion sur la future politique communale du logement, adopté le 25 avril dernier, propose d'introduire une nouvelle mesure en faveur des ménages en difficulté. Pour assurer le succès de l'intégration de ces ménages, il est proposé de mettre en place, au sein du Service social et du travail (SST), une cellule ad hoc "logement des ménages en difficulté". Cette cellule devra assumer, à la fois, la gestion des questions financières et le suivi social des ménages à intégrer.

La mise en place de cette cellule devra faire l'objet d'une étude de faisabilité, conduite conjointement par le SST et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement (SEHL), qui permettra d'établir les moyens financiers, les ressources humaines ainsi que les critères d'admission et les procédures de suivi.

L'actuelle surcharge du SST ne permet pas de dégager une personne responsable pour mener cette étude préalable. De son côté, le SEHL ne possède pas les compétences nécessaires dans le domaine de l'assistance sociale du suivi et de l'intégration des ménages en difficulté.

En conséquence, pour atteindre cet objectif d'ici la fin 2002, comme annoncé dans le rapport, il est indispensable d'engager un chef de projet à 100%, par contrat de droit privé, pour une durée de 6 mois.

Le profil souhaité pour remplir cette mission est celui d'une personne ayant suivi une formation supérieure en sciences sociales, avec des connaissances pratiques dans ce domaine et en matière de gestion.

Le coût sera supporté à parts égales par l'Office du logement (6200) et par le Service social et du travail (6400). (Voir crédit supplémentaire sous la rubrique 6200.301).

**b) Renforcement en personnel : fr. 34'700.-**

Renforcement en personnel de l'état-major du service nécessité par l'augmentation considérable de nouveaux projets parmi lesquels figurent la redéfinition des activités du Centre social régional (CSR) dans le domaine du logement, le développement d'un système d'évaluation pour l'unité d'assainissement financier (UnAFin), une réorganisation de l'inspection du travail (élaboration d'instrument de pilotage ad hoc et création d'un système informatique). Augmenter le taux d'activité d'un collaborateur déjà en place permettra de répondre à ce besoin.

*6402 Office régional de placement*

Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
--------	---	---------------

6402.301	Traitements	fr. 5'535'100.-	fr. 17'100.-	<b>fr. 520'000.-</b>
6402.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 363'000.-	fr. 1'100.-	<b>fr. 34'700.-</b>
6402.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 729'700.-	fr. 800.-	<b>fr. 70'400.-</b>
6402.305	Assurance-accidents	fr. 97'500.-	fr. 100.-	<b>fr. 4'900.-</b>

Durant l'année 2002, le chômage a augmenté régulièrement dans le canton et particulièrement dans le district de Lausanne, atteignant le taux de 4,4% pour la seule Commune de Lausanne à fin août 2002.

Le budget 2002 initialement prévu pour l'Office régional de placement (ORP), basé sur une moyenne annuelle de 3'900 demandeurs d'emploi (DE) était de fr. 7'550'000.-. Les estimations actuelles font état d'une moyenne de 4'300 DE, entraînant par là une révision à la hausse à fr. 8'269'000.- des charges de l'ORP.

L'engagement progressif de cinq nouveaux collaborateurs (quatre conseillers en personnel et une secrétaire) s'est avéré indispensable pour supporter l'augmentation de la charge de travail.

*Ces dépenses seront entièrement compensées par une recette équivalente (fr. 630'000.-) sous la rubrique 6402.450 "Participation de la Confédération aux charges".*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6402.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 40'000.-	fr. -.-	<b>fr. 6'000.-</b>

Ce crédit supplémentaire est destiné à couvrir l'augmentation des fournitures de bureau (enveloppes, papier, toner) consécutif à l'accroissement de l'échange de courrier avec les assurés dû à une nouvelle procédure de contrôle de recherches d'emploi.

*Cette dépense sera entièrement compensée par une recette équivalente (fr. 6'000.-) sous la rubrique 6402.450 "Participation de la Confédération aux charges".*

#### 6403 Centre social régional CSR

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6403.366	Aides individuelles	fr. 2'440'000.-	fr. -.-	<b>fr. 279'000.-</b>

#### 1) Transport Handicap Vaud : fr. 180'000.-

Le budget initialement alloué pour 2002 à Transport Handicap Vaud (THV), soit fr. 375'000.-, s'avère être insuffisant, et ce pour deux raisons :

1. Le volume des courses facturées en 2002 à ce jour par THV au SST, soit de janvier à juillet, indique une augmentation sensible du nombre de celles-ci en comparaison des périodes similaires de 2000 et 2001. L'augmentation 2001-2002 du nombre de courses pour la période concernée est en effet de 18%. L'estimation, basée sur les répartitions annuelles antérieures, du nombre total de courses pour 2002 est de près de 21'000.
2. La demande de THV d'un passage de 5 à 15 francs de prise en charge par course dès le mois de mars 2002, demande acceptée par les communes avoisinantes, augmente de 10 francs le prix brut de chaque course dès cette date.

La conjugaison de ces deux facteurs permet une estimation du coût annuel net pour le SST de plus de fr. 550'000.-.

Le crédit supplémentaire demandé se monte dès lors à fr. 180'000 .-.

2) Fonds lausannois du 700<sup>ème</sup> : fr. 99'000.-

Créé en 1992 (rapport-préavis N° 1991/136), le Fonds lausannois du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération devait être alimenté selon les principes suivants : "Un montant de fr. 700'000.- sera alloué comme capital initial. Par la suite, le fonds sera alimenté à la fois par les remboursements de ses débiteurs, par des dons et autres libéralités, par de nouveaux versements effectués par les autorités communales lausannoises ainsi que par l'attribution des successions en déshérence dont bénéficiera la ville de Lausanne".

Au 30 août 2002, la situation du Fonds avait évolué comme suit :

Allocation initiale (capital de fondation)	fr.	700'000,00		
Successions et dons	fr.	2'194'334,43		
Remboursement de prêts	fr.	275'124,10		
Dons accordés			fr.	2'693'122,25
Prêts accordés			fr.	411'009,25
				<hr/>
	fr.	3'169'458,53	fr.	3'104'131,50
Disponible			fr.	65'327,03
				<hr/>
	fr.	3'169'458,53	fr.	3'169'458,53

Septembre est marqué par de nombreux dons aux parents d'enfants scolarisés allocataires de l'aide sociale vaudoise. A raison de fr. 60.- de participation aux frais d'équipement par enfant, le Fonds avait versé, en 2001, plus de fr. 56'000.-. Tout indique que la situation sera analogue pour 2002.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière du Fonds, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a entrepris la rédaction d'un préavis sollicitant un nouvel apport de la part de la ville de Lausanne. L'avancement de ce travail aurait dû permettre de se passer de la présente demande de crédit supplémentaire s'il n'était apparu que le produit d'une succession de fr. 169'270,70 avait été alloué à tort au Fonds du 700<sup>ème</sup> alors que la testatrice la destinait à l'entretien des parcs et promenades de la ville de Lausanne. Après extourne de ce montant, le disponible a été ramené au montant figurant dans le tableau ci-dessus (fr. 65'327,03). Il ne permettra pas au Fonds du 700<sup>ème</sup> de poursuivre la tâche qui lui a été assignée.

Le montant du crédit supplémentaire correspond approximativement à la dépense moyenne du Fonds pour quatre mois (total des secours alloués durant une période d'activités de 125 mois) :

$$\frac{3104131 \times 4}{125} = 99'332.-$$

**6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6600.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 240'000.-	fr. -.-	<b>fr. 50'000.-</b>

Les travaux d'entretien et d'installations dont les coûts sont enregistrés à cette rubrique ont été plus importants que prévu lors de la préparation du budget. Le solde actuellement disponible ne permettra pas de procéder aux travaux d'entretien courant - des véhicules notamment - impérativement nécessaires.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE	
		7100 Service comptabilité et finances	7200 Magasin	7401 Chauffage à distance		
CH. PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installation			95'000	95'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	40'000	14'000	255'000	309'000
		<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>40'000</b>	<b>14'000</b>	<b>350'000</b>	<b>404'000</b>
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>				
		Page du préavis	page 30	page 30	page 31	

### 7100 Service comptabilité et finances

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
7100.315   Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 130'000.-	fr. -.-	fr. 40'000.-

Depuis 2001, le budget prévoit des travaux permanents de développement du logiciel de gestion ISIS.

En raison de difficultés dans l'implantation d'une nouvelle version du logiciel au second semestre 2001, certains travaux ont pris du retard qu'il convient de rattraper.

Cette demande concerne des développements qui ont un impact rapide et important en terme de fiabilité, de lisibilité des factures et de gain de temps. Elle porte notamment sur les points suivants :

- Amélioration de la présentation des factures
- Adaptation pour la comptabilité
- Liens avec la bureautique
- Développement de méthodes de contrôle des consommations facturées

### 720 Service du Magesi

#### 7200 Magasin

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
7200.315   Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 90'000.-	fr. -.-	fr. 14'000.-

Augmentation contractuelle de certains contrats de maintenance ; augmentation imprévisible du nombre et du coût des pièces (parties d'installations) à remplacer pour cause d'usure ou d'incidents anormaux, afin d'assurer la sécurité des personnes, des installations et par là même, l'exploitation 24h. sur 24h. (service de piquet).

#### **740 Service du gaz et du chauffage à distance**

##### *7401 Chauffage à distance*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
7401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 700'000.-	fr. 115'000.-	<b>fr. 95'000.-</b>
7401.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 4'100'000.-	fr. 80'000.-	<b>fr. 255'000.-</b>

Lors de l'établissement du budget 2002, 18 raccordements étaient prévus. A ce jour, 20 ont été réalisés et à fin 2002, 24 seront effectués.

L'ensemble de ces nouveaux raccordements correspond à une vente supplémentaire annuelle estimée à 9500 MWh à partir de 2003.

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

### 1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

#### 1500 Service d'organisation et d'informatique

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
150.1462.1	Matériels et logiciels informatiques	fr. 3'020'000.-	fr. -.-	<b>fr. 1'383'000.-</b>

#### Licences Microsoft

Microsoft a annoncé un changement majeur dans sa politique de tarification des licences, applicable dès le 1<sup>er</sup> août 2002. Ces mesures concernent les produits équipant les 2'500 postes de travail opérationnels dans les services de la Ville, en particulier les suites bureautiques. Le changement principal consiste en la suppression de la possibilité de commander de simples mises à niveau des produits. Il est désormais imposé d'acquérir la licence complète pour se procurer la version actualisée.

Le préavis de renouvellement des postes de travail, à voter, prévoit le nécessaire remplacement des applications actuelles Microsoft Office 97 par leurs dernières versions *Office XP*. Or, les délais de rédaction et de validation du préavis ne permettent pas de commander les produits Microsoft avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions contractuelles.

Les offres du revendeur se présentaient comme suit :

1. pour une commande après le 31 juillet 2002 : Fr. 2'360'500.- TTC
2. pour une commande avant le 31 juillet 2002 : Fr. 1'383'000.- TTC

La version 2 donne en outre droit aux mises à niveau des produits pendant une période de deux ans.

Les négociations avec Microsoft ont abouti, exceptionnellement, à faire accepter le principe d'une commande passée le 31 juillet 2002 dernier délai, assortie d'une réserve sur sa validation finale reportée au 10 septembre 2002, conditionnée par un vote net de la Commission des finances en faveur de cette dépense. Dans ces conditions, une facture serait établie le 30 septembre 2002 avec délai de paiement au 31 octobre 2002.

La Municipalité a accepté cette procédure lors de sa séance du 25 juillet 2002 et commande a été passée en ce sens auprès d'un revendeur Microsoft.

Il était prévu d'inscrire au préavis de renouvellement des postes, au chapitre des acquisitions de produits Microsoft, un montant de fr. 2'500'000.- pour un crédit total à voter de fr. 11'337'000.-. En conséquence de la présente demande de crédit supplémentaire sur les autorisations d'achats 2002, le crédit à voter sera ramené à fr. 8'837'000.-.

#### 4. TRAVAUX

##### 4700 Service des eaux

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr. 69'000.-	fr. -.-	<b>fr. 24'000.-</b>

Remplacement du véhicule VD 79'209 Ford Escort - limousine break - accidenté le 26.08.2002 - dommage total selon rapport expert assurances; remplacé par un petit véhicule de livraison 4 x 4 marque Renault Kangoo.

Equipé / aménagé fr. 24'000.-  
 (Indemnisation de l'assurance fr. 3'700.-)

Remarques :

1. Le remplacement de ce véhicule est prévu dans les propositions Autorisations d'achats 2003;
2. Le choix du genre de véhicule nouveau répond aux spécifications techniques souhaitées par l'utilisateur (petit véhicule pouvant intervenir sur des terrains difficiles d'accès, même en saison hivernale).

## C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### 3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

#### 330 Service des gérances

		Crédit voté	Crédit compl.
3301.503.3418	Ch. de la Vallombreuse 14B - Ferme de la Chablière. - Aménagement de l'espace intérieur à l'usage du Musée romain de Lausanne-Vidy - Réfection du solde des façades	fr. 320'000.-	fr. 23'200.-

Selon les sondages effectués à l'époque, les murs devaient être remis en état. En cours de chantier, il s'est avéré qu'une partie a dû être entièrement remplacée.

#### 3400 Bâtiments administratifs

		Crédit voté	Crédit compl.
3400.503.3415	Ferme de l'Hermitage, route du Signal 2 - Réfection de l'enveloppe extérieure et de certains éléments intérieurs	fr. 1'500'000.-	fr. 89'800.-

L'état des façades s'est avéré plus dégradé que prévu. Dès lors, les travaux de rénovation de la molasse (pierre de taille) ont été supérieurs aux prévisions.

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2002/54 de la Municipalité, du 14 novembre 2002;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	4'013'700.-	1'583'200.-
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	1'407'000.-	.-
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits supplémentaires	113'000.-	.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

**Incidence sur le budget de 2002**

Déficit prévu au budget de 2002		29'938'900.-
Nouveaux crédits votés	16'733'100.-	
Moins recettes	<u>-99'900.-</u>	16'633'200.-
Nouveaux crédits demandés		3'575'300.-
Présent crédit	4'013'700.-	
Moins recettes	<u>1'583'200.-</u>	2'430'500.-
Déficit total présumé		<u><u>52'577'900.-</u></u>